

Dans ce numéro du Journal des employeurs :

- Ateliers concernant l'administration d'OMERS
- CFS – option des cotisations automatiques ouverte
- www.omers.com a une nouvelle apparence
- Ville d'Ottawa : succès au niveau du formulaire e-119
- Obtenir davantage du guide d'administration
- Les relevés de rente deviennent «écologiques »
- Oxford et Borealis - deviennent des coentreprises au R.-U.
- Compte-rendu de la reformulation du texte du régime OMERS

La stratégie de financement d'OMERS maintient le cap

OMERS maintient le cap grâce à une stratégie en trois parties visant à procurer au régime un surplus à long terme. Des rendements solides et des mesures temporaires liées aux taux et aux prestations sont essentiels dans le cadre de ce projet s'étalant sur plusieurs années. « Nos participants ont posé la question, à savoir si les augmentations de taux de cotisation sont toujours nécessaires car le régime au cours des deux dernières années s'est raffermi en démontrant de solides résultats en matière de placements depuis l'effondrement du marché de 2008 », a affirmé Andrew Fung, actuaire en chef d'OMERS.

« L'essentiel, c'est qu'en bout de ligne les trois parties de la stratégie de financement d'OMERS, à savoir les hausses temporaires des cotisations, les modifications temporaires apportées aux prestations et la stratégie de placement d'OMERS sont nécessaires pour assurer au régime des surplus à long terme », a-t-il affirmé. Des surplus signifient que les actifs de placement dans le cadre du régime de retraite dépassent le montant des prestations de retraite à verser aux membres.

Les marchés relatifs aux placements sont instables et le rendement peut fluctuer d'année en année. La stratégie en trois parties nous permet de maintenir le cap. Deux conseils d'administration d'OMERS : la Société de promotion (SP) et la Société d'administration d'OMERS (SAO) ont annoncé la stratégie l'année dernière au cours d'un message qu'ils ont conjointement adressé aux participants du régime d'OMERS et aux employeurs.

OMERS a mis en œuvre la stratégie en réalisant d'importants progrès à ce jour sur l'ensemble des trois parties :

1. Hausses temporaires de cotisations

Des hausses du taux de cotisation équivalant en moyenne à 2,9 % des gains admissibles du participant (auxquelles s'ajoute la contribution égale de l'employeur) seront progressivement appliquées sur une période de trois ans. Les trois hausses sont respectivement de 1 %, 1 % et 0,9 % en moyenne. Lorsque le plein montant de l'augmentation s'appliquera, près d'un milliard de dollars généré chaque année s'ajoutera aux actifs du bilan, ce qui permettra au régime d'accumuler un surplus. Les hausses du taux de cotisation sont temporaires et ne s'appliqueront que jusqu'à ce que le régime soit en position de surplus. La première hausse de 1 % sera mise en œuvre en janvier 2011. Les taux exacts qui s'appliqueront en 2012 seront annoncés vers la fin de cette année.

2. Modifications temporaires apportées aux prestations

Celles-ci n'affecteront que les participants qui quittent leur emploi avant d'être admissibles à la retraite anticipée, et n'affecteront que les services reconnus après 2012. OMERS se prépare à mettre en œuvre ces modifications et fournira des détails et des exemples supplémentaires au cours de communications futures. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le manuel destiné aux participants – *Votre rente de retraite d'OMERS* (disponible sur www.omers.com). Les modifications apportées aux prestations ont été mises en place temporairement jusqu'à ce que le régime soit en position de surplus. Selon les estimations obtenues, ces modifications permettront d'économiser environ 100 millions de dollars chaque année sur le coût des prestations. Les modifications apportées aux prestations et aux taux de cotisation ont été annoncées par la Société de promotion d'OMERS en 2010.

3. Stratégie de placement

OMERS a connu un rendement de 12,01 % en 2010, soit un rendement élevé pour la deuxième année consécutive depuis la crise mondiale du crédit en 2008. (Le rendement net après les frais de placement pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 était de 11,37 %.) OMERS continue de verser des capitaux dans des actifs liés au marché privé qui peuvent générer des rendements prévisibles et durables. Ces actifs comprennent des biens immobiliers de qualité supérieure et des portefeuilles de capital-investissement, ainsi que des investissements d'infrastructure qui sont d'ordinaire gérés par le gouvernement en ce qui a trait aux taux et/ou aux niveaux de prestation de services. Les actifs liés au marché privé correspondent bien à l'obligation qu'a OMERS de payer des rentes de retraite sur une longue période de temps, et cela est même encore plus important depuis que les marchés mondiaux subissent les contrecoups des récents événements survenus au Japon, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. De plus, OMERS gère de manière active un portefeuille de marchés publics mondiaux diversifiés qui peuvent tirer profit de la croissance des marchés. De plus amples renseignements sur les placements et la stratégie d'OMERS figurent dans notre rapport annuel (disponible sur www.omers.com).

Régler un déficit en matière de financement, c'est comme changer la direction d'un navire de 180 degrés. « La stratégie est sur sa lancée et fonctionne bien. Ce genre de redressement prend du temps », a affirmé Andrew.

« Nous savons en réalité que le déficit continuera d'augmenter pendant quelques années avant de commencer à diminuer. » Le principal régime d'OMERS possède 53 milliards de dollars en actifs nets et son déficit de financement actuel est établi à 4,5 milliards de dollars. Les projections actuelles ont établis que le déficit de financement atteindra un sommet d'environ 8 à 9 milliards de dollars en 2010 avant de commencer à redescendre (consulter le tableau). En comparaison des estimations initiales indiquant, il y a un an, un déficit de financement de 8 à 12 milliards, le portrait du financement s'est déjà amélioré.

Pourquoi nous attendons-nous à ce que le déficit de financement continue d'augmenter jusqu'en 2012?

Certaines pertes entraînées par l'effondrement du marché en 2008 seront reflétées dans le déficit de financement. Cela en raison du fait que le régime utilise une méthode de « lissage » pour répartir les pertes ou les gains sur une période de cinq ans. Cela permet d'amortir l'effet des hauts et des bas associés aux placements, année après année, et en conséquence, cela protège le régime de retraite contre les variations soudaines et importantes des taux de cotisation ou des prestations au cours d'une année donnée.

Deuxièmement, OMERS s'assure que les tendances en matière de retraite et de démographie qui augmentent les obligations du régime sont entièrement prises en compte dans les hypothèses utilisées pour évaluer les obligations d'OMERS en matière de prestations. Ces tendances comprennent les habitudes liées à la retraite chez la génération de baby-boomers, les revenus des participants et d'autres facteurs.

Quelle a été l'incidence de l'effondrement du marché en 2008 sur le financement du régime?

Prenez en compte le fait que le régime doit générer un rendement de 6,5 % par année pour combler les exigences en matière de financement de base. Le régime a pris fin en 2007 avec 51,5 milliards de dollars en actifs nets. Si nous avions eu un rendement annuel de 6,5 % au cours de 2008, 2009 et 2010, les actifs nets du régime se chiffraient aujourd'hui à environ 62,2 milliards de dollars. Cependant, en raison des pertes réelles subies en 2008 et des gains élevés réalisés en 2009 et en 2010, les actifs nets du régime s'élèvent à 53,3 milliards de dollars, soit un montant inférieur à celui nécessaire pour que le régime respecte ses obligations à long terme.

Nous avons donc du terrain à regagner, et à l'instar d'un grand nombre d'autres régimes de retraite et d'investisseurs institutionnels, OMERS se situe toujours à l'heure actuelle dans une phase de récupération à la suite des événements ayant affecté le marché mondial en 2008.

Quand le déficit sera-t-il éliminé?

Les objectifs d'OMERS à long terme visent de solides rendements moyens annuels variant entre 7 et 11 %. Par exemple, en supposant que toutes les hausses de cotisation et toutes les modifications apportées aux prestations soient mises en œuvre :

- avec un rendement moyen de 7 %, le régime atteindrait la pleine capitalisation en 2020
- avec un rendement moyen de 9 %, le déficit serait éliminé en 2016

« L'objectif ultime d'OMERS est de verser les rentes de retraite et de générer un surplus, y compris un coussin de sécurité en matière de financement, pour le régime et ses effectifs », a affirmé Jennifer Brown, chef des services de retraite. « Lorsque OMERS éliminera son déficit et réalisera des surplus dans le futur, il existe une politique claire qui établit la manière dont ces gains seront gérés. »

En décembre 2010, la SP d'OMERS a adopté la *Statement of Plan Design Objectives and Strategy*, (SPDOS) [Déclaration de la stratégie et des objectifs de conception du régime] – disponible sur www.omerssc.com.

« La déclaration fournit une structure permettant de soutenir les décisions prises dans le cadre du régime, au cours des futurs cycles de déficits et de surplus », a affirmé John Poos, directeur administratif de la SP d'OMERS. La déclaration décrit les stratégies en matière de :

- **Gestion du déficit** – régime capitalisé à moins de 100 % : entraîne de manière générale des hausses du taux de cotisation, ou une combinaison des hausses de taux et des réductions de prestations
- **Gestion du fonds de réserve** – régime financé à 100 ou 110 % : nécessite de manière générale le rétablissement des réductions des prestations antérieures; élimine toute cotisation en relation avec le financement du déficit
- **Gestion des surplus** – régime capitalisé à plus de 110 % : nécessite de manière générale que les réductions des taux de cotisation et les améliorations relatives aux prestations soient divisées en parts égales

OMERS maintient le cap grâce à une stratégie claire visant le retour à la pleine capitalisation du régime, et à une politique complète traitant des gains et des déficits futurs. OMERS examine de près l'état du financement du régime chaque année. « Nous sommes sensibles à l'intérêt que portent nos participants et les employeurs à l'état de santé du financement du régime », a affirmé Jennifer. « Nous continuerons à tenir nos participants au courant de la stratégie actuellement mise en œuvre et des résultats au fur et à mesure de notre progression. »

Afin d'obtenir de plus amples détails, veuillez consulter le message conjoint de la SAO et SP concernant la stratégie de financement dans le numéro 52 du *Journal des employeurs* (automne 2010).

Remarque : les cotisations facultatives supplémentaires (CFS) sont investies dans le Fonds OMERS et ne sont pas affectées par l'état du financement du régime de prestations déterminées. Les CFS sont des montants d'épargne-retraite appartenant au participant, qui ne doivent pas être confondus avec le financement du régime des prestations déterminées.

Calendrier des ateliers destinés à l'employeur

Ateliers concernant l'administration d'OMERS

Dates	Ville	Site en 2011	Adresse de l'établissement
7 juin	Collingwood	Georgian Manor Resort	10, promenade Vacation Inn
21 juin	Dryden	Best Western Plus Dryden Hotel and Conference Centre	349, rue Government
12 juillet	Sault Ste. Marie	Delta Sault Ste. Marie Waterfront	208, promenade St. Mary's River
16 août	Peterborough	Holiday Inn Peterborough Riverain	150, rue George Nord
13 septembre	Huntsville	Holiday Inn Express	100, promenade Howland
15 novembre	London	Conseil scolaire de district de Thames Valley	1250, rue Dundas, London
22 novembre	Ottawa (en français)	Chimo Hotel	1199, rue Joseph Cyr
29 novembre	Toronto	OMERS	1, avenue University, bureau 1600

CFS – période de transfert close, option des cotisations automatiques ouverte

La période de transfert des CFS 2011 peut avoir été close le 30 avril, mais l'option des cotisations automatiques reste ouverte toute l'année.



Les cotisations facultatives supplémentaires (CFS) sont comparables d'une certaine manière aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), mais elles font partie intégrante du principal régime de retraite d'OMERS. Les CFS permettent aux participants de profiter de la même expertise en matière d'investissement, de la même stratégie et du même fonds diversifié auxquels ils se fient pour leur rente de retraite d'OMERS.

Bien que la fenêtre pour le transfert des fonds d'un véhicule enregistré d'épargne-retraite à un compte de CFS soit ouverte du 1^{er} janvier au 30 avril de chaque année, l'option des cotisations automatiques est disponible en tout temps pour les participants actifs.

Ceux-ci peuvent utiliser cette option pour effectuer des cotisations de leur compte en banque par l'entremise du débit préautorisé, soit toutes les deux semaines (minimum de 20 \$) ou une fois par mois (minimum de 40 \$).

Pour commencer, il suffit pour les participants de remplir et de soumettre le *Formulaire 401 – Programme de cotisations par prélèvement automatique à un compte de CFS* (disponible sur www.omers.com)



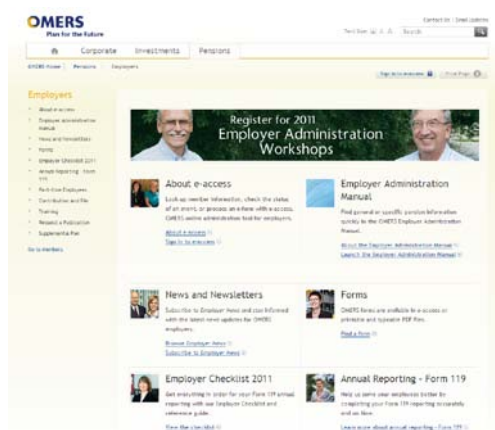
la clé d'accès aux CFS...

Les participants peuvent utiliser leur compte myOMERS (www.myomers.com) pour gérer leurs CFS, y compris régler leurs cotisations automatiques.

myOMERS est le portail relatif à la retraite, sûr et en ligne, destiné aux participants. Les utilisateurs de myOMERS peuvent surveiller leurs comptes de CFS, régler et modifier le versement de leurs cotisations automatiques ou procéder au transfert de fonds (au cours de la période de transfert).

Remarque : les cotisations facultatives supplémentaires (CFS) sont investies dans le Fonds d'OMERS et ne sont pas affectées par l'état du financement du régime de prestations déterminées. Les CFS sont des montants d'épargne-retraite appartenant au participant, qui ne doivent pas être confondus avec le financement du régime des prestations déterminées.

www.omers.com a une nouvelle apparence



Au début de cette année, nous avons lancé un nouveau site à **www.omers.com**. Nous avons rafraîchi et remanié le concept du site et l'avons rendu plus facile à naviguer.

La nouvelle **page d'accueil concernant les rentes de retraite** est conçue pour mieux desservir les participants et les employeurs, et pour vous donner des liens rapides aux pages du site les plus fréquentées. Nous vous suggérons de marquer la **page d'accueil de l'employeur** (www.omers.com/pension/employers.aspx) d'un signet, de même que d'autres ressources et outils fréquemment utilisés tel qu'**e-access**.

Consultez le menu remanié que nous mettons continuellement à jour pour qu'il reflète les besoins de l'employeur.

About e-access [À propos d'e-access]

Inscrire les employés au régime, soumettre les données relatives au formulaire 119, établir des rapports relatifs aux périodes d'absence, et poser des questions en se servant d'un moyen de communication sûr, à savoir notre outil de correspondance électronique. Ce ne sont là quelques-unes des raisons pour lesquelles les employeurs qui participent à OMERS utilisent e-access. Si vous êtes déjà adepte, assurez-vous de marquer la page d'ouverture de session pour e-access d'un signet afin de gagner du temps. Si vous êtes l'un des 53 autres employeurs, essayez e-access!

Employer Administration Manual [Manuel d'administration destiné à l'employeur]

Consultez le document de référence essentiel à tous les administrateurs OMERS. Consultez également notre article au sujet de l'actualisation du manuel qui paraît dans le présent numéro du *Journal des employeurs*.

News and Newsletters [Journaux et bulletins d'information]

Restez bien informés grâce à nos bulletins d'information. Notre bulletin de nouvelles électroniques vous donne accès à des mises à jour depuis votre ordinateur.

Forms [Formulaires]

Accédez des formulaires spécialement conçus pour être utilisés par l'employeur.

Employer Checklist 2011 [Liste de vérification 2011 de l'employeur]

Reportez-vous à cette section pour obtenir des informations, des outils et des conseils vous permettant de conserver votre administration du régime d'OMERS sur la bonne voie au cours de l'année 2011.

Annual Reporting – Form 119 [Production annuelle du rapport – Formulaire 119]

Obtenez des conseils pratiques pour faciliter la production de votre rapport annuel au moyen du formulaire 119, ou sollicitez de l'aide si vous êtes novice en ce qui a trait au processus lié au formulaire 119.

Part-time Employees [Employés à temps partiel]

Vous pouvez avoir accès à des informations concernant les règles d'adhésion à temps partiel au régime d'OMERS afin de vous assurer que tous vos employés sont inscrits s'ils sont admissibles.

Contributions and PAs [Cotisations et FE]

Utilisez nos tableaux de cotisations et notre calculatrice de facteur d'équivalence (FE) des rentes afin de gagner du temps.

Training [Formation]

Inscrivez-vous à un atelier destiné à l'employeur ou demandez qu'une séance d'information soit dispensée à vos employés.

Request a publication [Commandez une publication]

Choisissez une publication parmi notre éventail de livrets et de bulletins d'information, y compris notre guide du participant récemment révisé, *Votre rente de retraite d'OMERS*.

Supplemental Plan [Régime complémentaire]

Apprenez les détails au sujet de notre régime de pension complémentaire d'OMERS en ce qui concerne les secteurs paramédical, de la police et des pompiers.

Go to Members [Consultez la section relative aux participants]

D'un clic, rendez-vous à la section relative aux participants, qui a également été remaniée, lorsque cela est nécessaire. Lorsque vous procédez à l'inscription de nouveaux employés, nous vous suggérons de les inviter à consulter le site pour qu'ils constatent à quel point il est facile de trouver des réponses à leurs questions.

Le saviez-vous? OMERS a récemment reçu un nombre sans précédent de demandes d'estimations de rente. Veuillez informer vos participants qu'ils peuvent obtenir une estimation grâce aux services de **myOMERS**, en utilisant leurs données les plus actuelles, en quelques clics seulement. L'estimation leur sera ainsi fournie en ligne plus rapidement que s'ils communiquent avec le Service à la clientèle OMERS (**416-369-2444** ou **1-800-387-0813**) pour leur demander de procéder à une estimation. Et les résultats seront exactement les mêmes!

Ville d'Ottawa : un témoignage de succès en faveur du e-Form 119



La procédure, en ligne et sûre, de production du rapport grâce au **e-Form 119** d'OMERS, en plus de son personnel compétent, permet aux employeurs de rapidement signaler et faire concorder les renseignements obtenus sur une base annuelle concernant leurs participants. Christine Hélie, gestionnaire du programme de retraite et des prestations de la ville d'Ottawa, ainsi que son équipe mettent leurs expériences en commun au sujet du e-Form 119.

Christine Hélie et David Picard, ville d'Ottawa

Combinaison menant à la réussite

L'année a été exceptionnelle pour la ville d'Ottawa en ce qui a trait à la production du rapport au moyen du formulaire électronique 119. « À la fin de la journée, nous n'avions plus que des exceptions mineures à régler, du jamais vu en ce qui nous concerne. Je peux attribuer notre réussite à toute l'équipe OMERS et de la ville d'Ottawa. Nous avons tous travaillé très fort pour obtenir des résultats », affirme Christine.

David Picard, agent des pensions, est d'accord. « Notre procédure de production de rapports en 2010 grâce au e-Form 119 a été une réussite en comparaison des années précédentes. Depuis que nous combinons notre nouveau système avec OMERS, nous avons été en mesure d'ajuster notre rente de retraite à temps et de respecter nos échéances au cours des deux dernières années. Nous sommes reconnaissants à OMERS d'avoir comblé nos besoins par l'entremise du processus, ce qui est formidable. »

Travail d'équipe et communication

En plus de la ville d'Ottawa, Christine et son équipe sont responsables du processus de rapprochement de fin d'exercice concernant cinq autres groupes d'employeurs : la Commission de services policiers de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la Société d'expansion économique d'Ottawa-Carleton, le conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton et le parc de Rockcliffe. Ces groupes, dans leur ensemble, constituent le groupe d'employeurs qui compte le troisième plus grand nombre de participants au régime d'OMERS, soit environ 14 300 participants.

Christine attribue à la communication ouverte le succès de la saison de production de son rapport au moyen du formulaire 119. Sa famille élargie travaille bien ensemble et l'esprit de camaraderie y règne. « Une bonne tenue de dossiers, l'emploi d'une méthode dès le départ et une communication ouverte au sein de l'équipe sont essentielles », affirme-t-elle. « Et, bien sûr, le sens de l'humour nous aide toujours à traverser les moments stressants. »

Un autre facteur responsable de sa réussite est le fait de n'avoir qu'un seul représentant d'OMERS pour l'aider au cours du processus dit processus 119. « Grâce au fait que nous profitons d'un seul point de contact, je sais exactement où nous en sommes concernant n'importe quel point soulevé », affirme Christine. « Et, lorsque j'appelle au sujet de situations spécifiques, la personne-ressource attitrée d'OMERS met toujours la priorité sur celles-ci et nous fait savoir dès qu'elles sont réglées. Tout est question de communication. »

Christine croit qu'OMERS communique très bien avec ses participants et elle est satisfaite des informations continues qu'elle reçoit. « De plus, nous avons commencé cette année à envoyer nos propres bulletins d'informations sur la retraite et les prestations, dans lesquels nous promouvons myOMERS (www.myomers.com). La promotion était manifestement suffisante pour soulever l'intérêt, et la réceptivité des lecteurs après avoir ouvert une session sur le site était très bonne. »

Forger des relations

Toute bonne relation s'améliore au fil du temps. Les 16 années d'expérience de David Picard à la ville d'Ottawa lui offrent une perspective élargie des améliorations concernant le processus 119. « Le processus de production du rapport annuel de nos participants s'harmonise parfaitement avec les besoins d'OMERS, ce qui nous permet d'être aujourd'hui à la place que nous occupons. Nous sommes heureux de la manière dont nous collaborons avec OMERS pour atteindre des résultats et nos participants en profitent. »

Obtenir davantage du guide d'administration



Lorsque nous avons mis à jour le site à **www.omers.com**, nous avons pris certaines mesures pour rendre le *Employer Administration Manual* [le guide d'administration destiné à l'employeur] plus facile d'emploi, et nous sommes, à l'heure présente, occupés à préparer le lancement de nombreuses autres améliorations prévues pour l'an prochain.

Grâce aux modifications apportées à notre site Web, le guide s'ouvre désormais dans une fenêtre distincte, afin que vous puissiez l'adapter à la taille du plein-écran. Dès le lancement, la table des matières est pleinement déployée pour réduire le nombre de clics nécessaires à la recherche d'informations.

Nous espérons qu'en 2012, nous aurons un tout nouveau guide qui sera plus facile à manipuler et à parcourir, dans lequel vous pouvez marquer d'un signet les pages que vous fréquentez le plus.

En ce moment, nous travaillons sur une section spécifiquement conçue pour les nouveaux administrateurs. Les points clés découlant de nos ateliers très courus, destinés aux employeurs y seront présentés dans une synthèse ainsi que des fiches de conseils et une liste de difficultés à éviter. Bien sûr, nous vous encourageons toujours à participer à un atelier si vous le pouvez, car vous aurez alors la possibilité d'établir des liens avec d'autres représentants d'employeurs et d'obtenir des réponses à vos questions spécifiques.

Pour rendre ce nouveau contenu aussi utile que possible, nous aimerions faire en sorte qu'il reflète le monde réel...

Envoyez-nous un courriel (à **employer@omers.com**) dont la ligne réservée à l'objet indique « Idées pour le guide Admin » et dites-nous ce que vous auriez souhaité connaître davantage lorsque vous avez d'abord commencé à administrer le régime d'OMERS. Nous accepterons volontiers votre contribution aux commentaires de nos cotisants qui figurera dans la nouvelle section du guide qui paraîtra, ou si vous préférez apporter votre contribution de manière anonyme, faites-le nous savoir.

Comme d'habitude, nous vous encourageons à consulter la section "What's New" [« Quoi de neuf »] du guide à tous les trois mois au moins, afin d'être au courant de tout changement ou amélioration.

Les relevés de rente deviennent « écologiques »

Prenez en considération ce fait étonnant – au début d'avril, 91 % d'entre vous aviez *commencé* à produire votre formulaire 119 pour 2010. En ce qui concerne 63 % d'entre vous qui aviez complètement *terminé*, nous vous remercions, mais sachez que nous accusons une différence négative de 8 % par rapport à l'année dernière. Si vous n'avez pas encore terminé, nous avons une demande « écologique » à vous faire...

La toute dernière étape du processus 119 consiste à demander des *Relevés de rente* pour vos participants. Dès que vous atteignez cette étape, nous aimerions que vous preniez un autre point en considération : l'environnement. Saviez-vous que sur les 264 217 *Relevés de rente* que nous produisons, seul 1 % du nombre total est envoyé par voie électronique? Nous pouvons changer cela si vous nous aidez – encouragez vos participants à demander des exemplaires électroniques de leurs *Relevés de rente*.



Les participants peuvent opter pour des exemplaires électroniques plutôt que des exemplaires en papier en s'inscrivant à myOMERS (www.myomers.com) et en optant pour la livraison électronique seule de leurs *Relevés de rente*. En choisissant cette option, vos participants peuvent contribuer à faire une différence de trois façons importantes :

- Sauver des arbres : une *Relevé de rente* moyenne contient 10 pages. Cela signifie que si nous imprimions toutes ces déclarations, nous aurions besoin de 2 642 170 pages, ce qui correspond à environ 30 arbres, et ce, sans compter les enveloppes.
- Réception des exemplaires plus rapide, ce qui rend en conséquence le processus plus efficace.
- Réduction des frais d'administration : garder les frais d'administration bas permet de réserver plus d'argent pour les participants du régime.

À titre de prime supplémentaire, les participants qui optent pour la livraison électronique seule peuvent afficher en ligne leur *Relevé de rente* en tout temps, et nous les informons par courriel chaque année dès que leur relevé est traité.

Nous sommes sensibles au fait que vous nous aidez à faire connaître cette option écologique.

Oxford et Borealis deviennent des coentreprises au Royaume-Uni

Les sociétés Oxford Properties et British Land projettent de construire un nouvel immeuble-tour à Londres

British Land, l'une des plus importantes sociétés de placement immobilier du Royaume-Uni, et Oxford Properties, division immobilière d'OMERS, s'associe pour la construction du Leadenhall Building à Londres (Angleterre). La construction d'un nouvel immeuble-tour de 47 étages, formellement connu comme le Leadenhall Building mais communément appelé « la râpe à fromage » en raison de sa forme biseautée, a démarré en janvier.



Impression d'artiste sur la manière dont se présentera le nouveau Leadenhall Building une fois achevée.

Lorsque la construction de l'édifice sera achevée, soit au milieu de l'année 2014, il sera l'un des édifices les plus hauts du district Square Mile de Londres.

Paul Brundage, vice-président directeur et directeur général d'Oxford Properties en Europe, a affirmé : « Nous sommes enchantés de nous associer à British Land pour le projet de Leadenhall. En termes de stratégie et d'approche, les objectifs de British Land s'harmonisent vivement avec ceux d'Oxford Properties, ce qui nous positionne très bien en tant que partenaires pour la réalisation du potentiel du 122, Leadenhall en voie de devenir l'un des aménagements les plus réussis de Londres. »

Le Leadenhall Building comprendra près d'un demi-acre d'espace paysager, des magasins, des restaurants et des locaux pour bureaux souples. L'édifice comporte dans la section inférieure une plus grande surface de plancher et sa forme s'amincit progressivement vers le sommet. Tous les étages offriront une vue panoramique sur la ville de Londres. L'édifice suscite déjà un intérêt très marqué dans le secteur de l'assurance et celui de la finance.

Oxford Properties gère un portefeuille de propriétés immobilières à l'échelle mondiale d'une valeur d'environ 17 milliards de dollars, y compris les placements pour le compte de ses copropriétaires et de ses partenaires investisseurs.

Le secteur immobilier est un élément clé faisant partie intégrante du portefeuille des marchés privés d'OMERS. Grâce à la combinaison des portefeuilles d'infrastructures et de capital-investissement, le secteur immobilier génère un revenu stable et procure un rendement à long terme permettant de verser des rentes.



Borealis, Teachers' font l'acquisition d'un lien ferroviaire à grande vitesse au Royaume-Uni

Borealis Infrastructure (une entreprise d'OMERS) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont créé un partenariat pour l'achat de High Speed 1 (HS1), le seul lien ferroviaire haute vitesse de la Grande-Bretagne vers le Tunnel sous la Manche, une acquisition évaluée à 2,1 milliards de livres.

Le chemin de fer d'État de la Grande-Bretagne a vendu la concession de 30 ans permettant de devenir propriétaire et d'exploiter le réseau ferroviaire HS1 de 68 milles, qui relie la gare internationale St. Pancras, à Londres, au Tunnel sous la Manche, en traversant le sud-est de l'Angleterre.

« Cette acquisition soutient la stratégie de diversification internationale à long terme d'OMERS, et nous considérons que le Royaume-Uni et l'Europe sont des marchés principaux pour nous permettre de réaliser cet objectif », a dit Michael Rolland, président-directeur général de Borealis Infrastructure. « HS1 exploite un environnement en matière de réglementation attrayant et stable, avec une bonne visibilité à long terme de flux de trésorerie liés à l'inflation. »

Le portefeuille de Borealis Infrastructure comprend Associated British Ports et The Detroit River Rail Tunnel. L'achat de HS1 s'inscrit également dans la stratégie à long terme d'OMERS visant à augmenter les investissements sur les marchés privés (c.-à-d. capital-investissement, infrastructure et immobilier) jusqu'à 47 % de la répartition de l'actif du Fonds.

Vous pouvez en apprendre davantage au sujet d'OMERS dans le rapport annuel d'OMERS (disponible sur www.omers.com).

Compte rendu de la reformulation du texte du régime d'OMERS

Le texte du régime principal de retraite d'OMERS est le document légal qui régit la manière dont le régime est administré.

Depuis la dernière reformulation officielle du régime principal en avril 2007, la Société de promotion d'OMERS (SP) a apporté un certain nombre de modifications au régime principal (déjà communiqué dans le *Journal des employeurs*). La SP a récemment approuvé le texte du régime reformulé et modifié qui consolide ces modifications de même que plusieurs autres nouvelles modifications ayant trait à la gestion interne. Nouvelles modifications ayant trait à la gestion interne :

- tiennent compte du fait que l'âge limite pour l'adhésion au régime principal est fixé à 71 ans ou à tout autre âge, tel que prescrit en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*
- tiennent compte du fait que les paiements aux personnes mineures (rente pour enfant survivant, paiements versés aux bénéficiaires) seront effectués conformément à la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*
- tiennent compte du fait que les congés avec protection de l'emploi (par exemple, grossesse, congé parental) dans le cadre de la *Loi sur les normes d'emploi* doivent être assortis de l'abondement patronal
- clarifient la disposition relative à l'indexation pour refléter la part que les années représentent
- clarifient les prestations de décès antérieures à la retraite de sorte que l'indexation est prise en compte pour les participants différés qui décèdent avant la retraite
- clarifient le choix du moment pour l'indexation des rentes différées et des prestations d'invalidité
- clarifient la définition d'un employé à temps plein afin d'indiquer clairement qu'un employé à contrat à durée déterminée et qui occupe un poste permanent à temps plein auprès d'un employeur qui participe au régime OMERS est un employé à temps plein.

Ces modifications liées à la gestion interne contribuent à conserver l'intégrité du régime principal et reflètent sa conformité avec la législation applicable. Les modifications correspondantes ont été apportées au régime de pension complémentaire d'OMERS en ce qui concerne les secteurs paramédical, de la police et des pompiers.

Le texte du régime principal (disponible sur **www.omers.com**) modifié et reformulé – en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 – a également compris une modification technique permettant de clarifier la distribution des actifs administrés par la Société d'administration d'OMERS dans le cas peu probable où le régime principal serait liquidé.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ces modifications, veuillez communiquer par écrit avec OMERS, 1, avenue University, bureau 800, Toronto (ON), M5J 2P1 et avec le directeur des services financiers à FSCO, 5160, rue Yonge, case postale 85, Toronto (ON), M2N 6C9.



En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « *Loi de 2006 sur OMERS* ») et le texte du régime, la *Loi de 2006 sur OMERS* et le texte du régime prévalent.

1, avenue University
Bureau 800
Toronto, ON M5J 2P1

416-369-2444
1-800-387-0813

www.omers.com
employer@omers.com